

AGENDA DE BARCELONE

Vers un agenda local européen

L'année 2010 est, à n'en pas douter, une année clé pour les gouvernements locaux et les citoyens européens. Dans un contexte de sortie de la crise économique et financière mondiale, la construction européenne se trouve confrontée à de nouveaux défis et de nouveaux scénarios en raison de la nouvelle législature du Parlement européen, du renouvellement de la Commission européenne et du nouveau cadre institutionnel, économique et juridique.

L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, qui implique la reconnaissance de l'autonomie locale, le renforcement du principe de subsidiarité, l'extension des pouvoirs du Comité des Régions et l'introduction du concept de cohésion territoriale, présente de nouveaux enjeux et de nouvelles opportunités pour l'articulation institutionnelle des gouvernements locaux au sein de l'Union Européenne.

Par ailleurs, au cours de l'année 2010, la stratégie UE 2020 doit être adoptée afin de garantir une meilleure efficacité de la promotion de la croissance et de l'emploi dans le cadre d'une économie de la connaissance et à faible empreinte écologique. En raison de l'impact particulièrement important que la crise économique et financière a eu sur les gouvernements locaux, étant donné que 70 % de la population européenne vit en zone urbaine, qu'une majeure partie des émissions de carbone sont produites dans les villes, et de l'impact prévisible du vieillissement de la population, il s'avère essentiel que le renforcement de la compétitivité européenne ainsi que la définition des réformes structurelles se fassent en incorporant la vision et les besoins des gouvernements locaux, et en redéfinissant quelle doit être la contribution des villes.

L'application de la majeure partie des normes européennes se matérialise essentiellement à l'échelle des gouvernements locaux, fait qui constitue en lui-même une raison plus que suffisante pour que ceux-ci s'impliquent tant dans le développement des politiques publiques locales que dans le développement des politiques européennes afin d'améliorer le bien-être des citoyens et le développement des territoires européens.

L'avenir de la politique de cohésion en Europe passe par une nouvelle déclinaison de ses trois dimensions fondamentales : la cohésion économique, la cohésion sociale et la cohésion territoriale. L'ajout de la cohésion territoriale en tant que troisième dimension devra déterminer les relations entre les territoires européens, définissant leur position au sein de l'espace européen et dans l'ensemble des régions européennes en ce qui concerne, notamment, la coopération territoriale, la compétitivité, la connectivité ou la durabilité. Définir quel doit être le rôle de la cohésion territoriale dans la préparation des nouveaux règlements des fonds structurels pour la période 2014-2020 et, par conséquent, dans la définition de leurs objectifs et la caractérisation des territoires locaux par rapport à l'accès à ces fonds, est ainsi, de tout point de vue, primordial.

Compte tenu de la reconnaissance légale de la participation des gouvernements locaux en leur qualité d'institutions les proches des citoyens et du territoire à l'élaboration de l'Agenda européen et des stratégies d'implémentation impliquées par le nouveau développement réglementaire de l'Union, les gouvernements locaux doivent affronter une nouvelle conjoncture dans une double perspective caractérisée par, d'une part, la transversalité, l'intégration et l'intégralité tout en articulant de façon appropriée les dimensions économique, sociale et territoriale qui caractérisent la cohésion et, d'autre part, une vision stratégique du territoire ou de la ville susceptible de concevoir des scénarios pour une nouvelle gouvernance à moyen et long terme.

Le développement des potentialités des réformes susmentionnées et le rapprochement des institutions européennes des citoyens requiert nécessairement l'évolution vers un système de gouvernance multiniveaux qui intègre plus activement les gouvernements locaux au sein de l'Union européenne et permette aux politiques communautaires d'être plus efficaces, efficientes et légitimes. Toutefois, il convient de ne pas négliger que cette évolution doit se faire progressivement de manière à ce que les ressources budgétaires dont disposent les gouvernements locaux soient en adéquation avec leurs fonctions.

Cet « Agenda de Barcelone » contient un ensemble de recommandations et propositions issues des débats menés à l'occasion du Sommet Européen des Gouvernements Locaux qui s'est déroulé du 22 au 24 février 2010 sous la devise « Gouvernements locaux en réseau pour une nouvelle Europe ». Ce texte vise à s'ériger en un instrument qui contribue à l'avancement vers un Agenda Local Européen, dans le sillage des contributions précédentes que sont la déclaration de Bristol de décembre 2005 et la Charte de Leipzig sur les Ville Durables Européennes de mai 2007. Dans cette optique, les associations nationales de communes et de gouvernements locaux des États membres de l'Union européenne, les grands réseaux et organisations de pouvoirs locaux et de villes (CCRE, Eurocités, etc.), ainsi que le Comité des Régions sont invités à débattre des contenus de cet « Agenda de Barcelone » et de son éventuelle appropriation par les organisations précédemment nommées en tant que plateforme et feuille de route.

De même, l'« Agenda de Barcelone » cherche à être pris en considération aussi bien par les institutions de l'Union Européenne que par ses États membres (notamment par le trio des présidences du Conseil des Ministres de l'Union Européenne), ainsi que par le processus du « Cadre de référence de la Ville Européenne Durable », issu du mandat des Ministres en charge du Développement Urbain de l'UE et adopté lors de la Réunion Informelle de Marseille pendant la présidence française en 2008. Il s'avère également essentiel que les contenus de l'Agenda soient pris en compte lors de la Réunion Informelle des Ministres en charge de la Politique Territoriale qui se tiendra à Malaga en mars 2010 ainsi qu'à la Réunion Informelle des Ministres en charge du Développement Urbain qui aura lieu à Tolède en juin 2010.

LA COHÉSION ÉCONOMIQUE

Investissements prioritaires des gouvernements locaux visant à asseoir les bases de l'innovation, motiver l'esprit d'entreprise et créer de l'emploi, via la planification stratégique et territoriale

L'expérience acquise par les gouvernements locaux en matière de développement économique local démontre que les investissements prioritaires doivent accorder une attention toute particulière à la mise en place d'environnements locaux compétitifs et créatifs, afin que les entreprises et les individus puissent développer leurs capacités au maximum.

La création d'espaces de rencontre, d'échange et d'expérimentation entre acteurs publics et privés en vue de promouvoir l'activité économique, l'utilisation efficace et rationnelle du capital humain et naturel du territoire, l'apport de services susceptibles de fournir une valeur ajoutée aux entreprises, ou encore une bonne dotation en infrastructures de télécommunications, constituent les actions minimales à mettre en œuvre pour disposer de ce type d'environnements et asseoir les bases d'une économie dynamique, innovante et créatrice d'emploi et d'opportunités pour les entreprises, et ce par le biais de processus de planification stratégique et territoriale.

Stratégies pour l'attraction du talent et l'augmentation de la compétitivité

Actuellement, il apparaît que le rôle notable du talent – et son application, sur le plan de la créativité et de l'innovation, au profit de la création d'activités économiques et d'emploi – constitue un facteur de compétitivité important pour le territoire. Cependant, pour atteindre cet objectif, les conditions de l'environnement sont déterminantes et le rôle des gouvernements locaux dans la constitution de cet environnement s'avère irremplaçable. Leur mission englobe divers aspects, comme l'éducation, le capital social ou la disponibilité et l'activation des ressources endogènes, et ils doivent veiller à ce que la concurrence entre les territoires pour attirer les talents ne prévale pas sur la coopération nécessaire pour les créer.

Au niveau local, et dans le cadre d'une économie mondialisée, il est possible de modeler, de manière plus ou moins satisfaisante, les facteurs de compétitivité en fonction des potentialités et des aspirations de chaque territoire. Il s'agit de récupérer l'essence du concept de « développement endogène », c'est-à-dire d'appuyer le développement économique sur l'exploitation la plus grande et la plus efficace des ressources disponibles à l'échelle local, tout en respectant le principe de durabilité.

Modèles économiques devant être promus par les gouvernements locaux

L'adoption de stratégies économiques proactives qui permettent d'exploiter les potentialités de chacun des territoires, mais aussi de les amplifier en favorisant l'établissement de nouvelles entreprises et centres de recherche, est essentielle pour le futur de l'économie européenne et doit

pouvoir compter sur la collaboration des gouvernements locaux, afin de pouvoir bénéficier de leur expérience dans ce domaine.

Dans une économie mondialisée, l'existence de politiques saines de localisation d'entreprises et d'attraction des talents conditionne au plus haut point le potentiel de croissance et le rayonnement du territoire.

Les gouvernements locaux, pleinement conscients de ce potentiel, ont bien souvent développé des politiques innovantes et dotées d'une vision proactive des changements survenus au cours du temps dans nos systèmes de production.

Le contexte économique actuel, qui présente les risques de la crise économique et financière que nous vivons actuellement, mais aussi de nouvelles opportunités pour l'économie de la connaissance et l'économie verte, doit aboutir à un renforcement du rôle des gouvernements locaux dans le développement de modèles économiques fondés sur la collaboration public-privé, contribuant à la qualité de l'emploi et à la compétitivité de l'économie européenne, ainsi qu'à sa durabilité.

Gestion de la coopération et de la compétitivité entre les territoires

La capacité à structurer des modèles économiques divers conduit à une complémentarité « naturelle » entre les territoires quant aux possibilités de développement économique. Aussi, la concurrence coutumière pour l'accès aux marchés ou l'attraction de ressources doit-elle être accompagnée, de manière appropriée, par des mécanismes de coopération que sont, par exemple, la création de *clusters* pouvant, sans difficulté, être encouragée dans le cadre des politiques supralocales.

D'autre part, l'exploitation optimale des ressources locales passe bien souvent par la mise en œuvre de politiques qui exigent une masse critique suffisante pour atteindre un maximum d'effectivité. Sur ce point, les gouvernements locaux intermédiaires peuvent jouer un rôle clé au niveau de l'articulation des stratégies et des politiques de développement économique sur le territoire.

Dans un contexte de crise, il convient de mettre l'accent sur la projection extérieure, qui est un moyen incontournable pour l'attrait d'opportunités et l'accroissement de la compétitivité. Pour les gouvernements locaux, la projection extérieure est d'autant plus effective qu'on l'aborde de manière synergique, c'est-à-dire en rassemblant toutes les énergies afin de multiplier les possibilités.

Faire le pari de sociétés innovantes et créatrices, par le biais de nouvelles stratégies locales favorisant la transition entre l'école et le travail

Les villes et les villages sont confrontés à la menace d'une perte de potentiel sur le plan du talent induite par le manque d'opportunités d'emploi pour les jeunes, et qui conduit à ce qu'un bon nombre d'entre eux reste en marge tant du marché du travail que du système éducatif, ce qui compromet gravement leur avenir et, par extension, celui de la société à laquelle ils appartiennent.

Les services locaux de l'emploi doivent tirer parti au maximum de leur situation de proximité par rapport à ce type de problématiques en vue d'apporter des réponses complètes en collaboration avec les services éducatifs. Il est important que l'ensemble de ces services, ainsi que ceux qui se consacrent à la promotion économique, envisagent une intervention tout au long des différentes étapes du parcours éducatif, afin d'encourager les attitudes entrepreneuriales – pertinentes aussi bien pour le travail indépendant que pour le travail pour des tiers –, et prennent en compte, notamment, la question de l'apprentissage permanent (*long life learning*).

L'encouragement de la transversalité dans les services locaux et du travail en réseau entre les gouvernements locaux et les citoyens, doivent aboutir à l'articulation de politiques locales spécifiques et de nouveaux modèles de développement économique soutenus par l'Union européenne, les États membres et les régions, ainsi qu'à la preuve concrète de ces politiques et modèles dans chaque territoire et à la définition d'espaces soutenant les initiatives issues des réseaux sociaux et des communautés locales.

De cette façon, la mondialisation et la localisation pourront se renforcer mutuellement au sein d'une stratégie intégrée de développement qui englobe toutes les ressources du territoire et tous les instruments dont disposent les gouvernements locaux, afin d'articuler des systèmes productifs fondés sur une économie de la connaissance, plus durable, et conduisant à la création d'un emploi de qualité.

Le renforcement du potentiel des services locaux pour l'emploi et pour la promotion économique

Afin d'avancer en ce sens, le renforcement du potentiel des services locaux pour l'emploi et pour la promotion économique, qui constituent la première instance à laquelle ont recours les citoyens à la recherche d'une aide personnalisée, est inéluctable.

Au cours des dernières décennies, le développement des Services Locaux pour l'Emploi a permis de créer des méthodologies et des outils qui offrent un service plus adapté aux besoins des personnes que celui d'autres niveaux de l'administration publique, et donc un service de meilleure qualité. En outre, ce développement a conduit à la diversification des services et à l'élaboration progressive des politiques de promotion économique, qui ont donné une grande impulsion, et ce jusqu'à aujourd'hui, à l'esprit d'entreprise, à la croissance et la compétitivité des entreprises, en particulier les micro-entreprises et les petites entreprises, ainsi qu'à la



constitution de réseaux de coopération sous forme de *clusters* d'entreprises ou de systèmes productifs locaux.

LA COHÉSION SOCIALE

Le modèle des villes européennes des prochaines années

Le principe de l'autonomie locale ayant été reconnu, et le principe de subsidiarité renforcé, dans le cadre du traité de Lisbonne, les villes européennes doivent définir leur modèle social dans le cadre d'une stratégie globale de la ville qui promeuve l'inclusion et la cohésion sociale, la promotion de l'autonomie personnelle ainsi que la garantie des droits de l'enfant, de l'adolescent, des personnes âgées et des familles.

Pour ce faire, les villes doivent mettre en œuvre une planification stratégique fondée sur les valeurs démocratiques et visant à améliorer la gouvernance. Elles se constitueront, par le biais de cette planification, comme des espaces qui offrent des opportunités à l'ensemble des citoyens et établissent un dialogue avec leur environnement territorial afin de renforcer les synergies en matière de développement.

L'espace public, un instrument pour la cohésion sociale

Les usages des espaces publics, en tant qu'élément qui dynamise les villes ainsi qu'élément de base de la cohésion sociale, se sont érigés en un sujet clef dernièrement. Les transformations économiques, urbaines et sociales des villes ont mis en valeur les espaces publics en tant que lieux de rencontre entre les citoyens et permettent ainsi de mesurer la qualité de vie et la sécurité des quartiers et des villes.

Souvent conçues comme des lieux de conflits, les villes constituent aujourd'hui le principal laboratoire pour le développement de solutions appropriées aux problèmes globaux. Il convient de souligner en ce sens l'importance de la dimension locale d'initiatives comme l'Alliance des Civilisations, dont l'esprit et les valeurs ont été défendus par les pouvoirs locaux.

Il est absolument nécessaire que des plans qui s'engagent résolument à récupérer et régénérer les espaces publics, à mettre en valeur leurs usages ludiques, culturels et économiques, tout en définissant clairement les droits et les devoirs des différents acteurs soient développés par les villes.

Les enjeux et les opportunités de la diversité

Le phénomène migratoire est l'un des faits socioéconomiques les plus significatifs de l'actualité et l'un des principaux enjeux de XXI^e siècle. D'où la nécessité de développer des politiques spécifiques

à l'immigration. La construction européenne a besoin de l'immigration extérieure pour avancer dans la consolidation d'un marché unique ; c'est pourquoi il est indispensable d'élaborer une politique commune, globale et unitaire dans le cadre de l'Europe. Une politique commune pour structurer la prise en charge et l'accueil des immigrants, au niveau local et régional, qui détermine les aspects culturels clés de l'intégration et de l'engagement entre les immigrants et les sociétés d'accueil. Une politique commune sur l'exercice des droits politiques et sociaux des nouveaux arrivants.

Au cours des dernières années, le rôle de la tolérance, en tant qu'expression de la vie en communauté dans la diversité, ainsi que son incidence sur l'accroissement du capital social et culturel des environnements urbains complexes, sur l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité des villes dans la sphère internationale, ainsi que sur la visibilité extérieure de celles-ci, a clairement été mis en exergue.

Par ailleurs, l'élaboration de politiques locales intégrant la dimension de la diversité implique un changement radical de la manière d'envisager la typologie des services publics et une meilleure organisation de leurs prestations dans une perspective beaucoup moins homogène.

Veiller à la cohésion sociale des villes en transformation continue

L'impact de la crise économique et financière produit de véritables fractures entre les quartiers et les citoyens au sein d'une même commune. Aussi, les villes européennes doivent-elles faire de leur diversité une opportunité de créer un plus grand bien-être en renforçant la cohésion sociale.

La cohésion sociale exige une société ouverte à tous, une société dotée d'une capacité d'intégration sociale, d'organisation et de participation, une société qui respecte la diversité et promeuve la vie en communauté, en évitant la ségrégation spatiale et sociale, et en garantissant l'égalité des chances. La sphère locale, via la proximité et la concertation avec les agents sociaux, doit développer des stratégies actives visant à renforcer la cohésion sociale à travers le renforcement du travail communautaire, qui permet d'activer les réseaux sociaux pour que plus de bien-être individuel et collectif soit produit, à travers la médiation communautaire, qui permet de construire une ville plurielle, dans le respect de la diversité et de toutes les réalités sociales et en prenant en compte les différentes cultures, les personnes handicapées, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, etc., ainsi que par le biais d'actions de soutien et de collaboration avec le tiers secteur et de promotion du volontariat, afin de dynamiser la société civile et de promouvoir la solidarité sociale. Le monde local doit encourager une culture du travail en réseau et de la participation sociale via le réseau.

Rôle des citoyens dans la définition du modèle de la ville

Face à la composition toujours plus diverse des sociétés et au regard de l'apparition de groupes d'intérêts différents, il apparaît nécessaire d'organiser des espaces de débat et de participation citoyenne. Ces espaces ne doivent pas seulement permettre aux organes de gouvernement des villes de connaître, directement, les intérêts des citoyens, mais doivent aussi contribuer à mieux définir la meilleure conception de la ville à tous les niveaux, ainsi que les usages des espaces

publics, et ce pour être plus efficient, améliorer le bien-être et augmenter la cohésion sociale. À cet effet, il convient ici de prendre en compte les différentes possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication afin d'accroître la participation tant quantitativement que qualitativement.

D'autre part, le développement de sociétés ouvertes à tous exige un espace de gouvernance fondé sur une gestion relationnelle qui accorde un rôle significatif au tiers secteur social. Les citoyens et leurs organisations apportent une valeur sociale à leur environnement le plus proche en terme d'autonomie, de cohésion, de vie en communauté, de prévention, d'engagement, de solidarité et de coresponsabilité. Aussi, les gouvernements locaux doivent-ils promouvoir et dynamiser les réseaux sociaux de coopération avec le tiers secteur social, qui sont à même de renforcer de telles valeurs et d'apporter des réponses plus efficaces, efficientes et participatives sur la base d'un modèle de gouvernance.

Impact du changement démographique et du vieillissement de la population

Le vieillissement de la population est l'un des plus grands triomphes, mais aussi l'un des plus grands défis des sociétés européennes développées et, notamment, des gouvernements locaux. Ce changement démographique nous oblige à renforcer, voire à repenser, les politiques destinées aux personnes âgées, surtout depuis les communes et la proximité, en considérant leur précieuse contribution à l'accroissement du capital social et culturel. Par conséquent, la mission des gouvernements locaux est de promouvoir, en collaboration avec les acteurs de la société civile, des politiques et programmes sur le vieillissement actif qui améliorent la santé, la participation et la sécurité des personnes âgées. De tels programmes et politiques doivent être fondés sur les droits, les besoins, les préférences et les capacités des personnes âgées, en prenant en compte leur grande contribution sociale à partir de leurs expériences de vie.

Les communes doivent créer des programmes qui aident les personnes âgées à réaliser leur potentiel de qualité de vie, via la promotion de leur autonomie et la prévention des situations de dépendance, via le renforcement quantitatif et qualitatif des services de proximité afin que les personnes âgées puissent vivre chez elles le plus longtemps possible, via la programmation d'actions destinées à soutenir les familles qui s'en occupent, via le renforcement et l'amélioration du soutien des projets intergénérationnels de volontariat qui impliquent aussi bien les personnes âgées que l'ensemble des citoyens, via la diversification et le renforcement de la participation des personnes âgées dans tous les domaines de la société, via la promotion de leur accès aux technologies de l'information et de la communication ou via la promotion d'une conception urbaine qui favorise l'accessibilité et l'usage de l'espace public.

En tous les cas, il est tout à fait primordial que les gouvernements locaux s'impliquent dans la conception d'une stratégie à long terme afin que l'enjeu démographique de l'Europe et le vieillissement des citoyens deviennent une source d'opportunités pour la modernisation des systèmes de protection sociale et la stimulation de l'activité des personnes âgées.

Le sport en tant qu'instrument de cohésion sociale : vers une journée du sport en Europe

Le sport, phénomène culturel qui acquiert une dimension populaire croissante, est un instrument à caractère transversal, adéquat pour la mise en œuvre de politiques publiques de proximité dans les domaines de la santé, du bien-être social ou de l'éducation. En outre, il dynamise l'économie et crée de l'emploi.

Le sport apparaît aujourd'hui comme une formidable opportunité pour dynamiser l'espace public et améliorer la santé ainsi que la qualité de vie des citoyens de toutes les villes et villages d'Europe. D'où l'importance pour les gouvernements locaux de soutenir la création d'une Journée Européenne du Sport.

Villes ouvertes à tous

Dans un contexte où 79 millions de personnes au sein de l'Union européenne, soit près de 16 % de la population, sont actuellement en situation de risque de pauvreté, le développement des villes et villages ouverts à tous constitue une priorité de l'agenda social européen. Le monde local doit s'impliquer activement dans le développement de politiques d'inclusion sociale, en accord avec les principes de subsidiarité et de proximité. Les villes ouvertes à tous, sur la base des principes de responsabilité partagée et de la participation sociale, se donnent pour objectif d'apporter des réponses flexibles, innovantes et adaptées aux besoins, via la proximité, la transversalité et le travail en réseau de tous les agents sociaux.

Il convient tout particulièrement de mentionner, parmi d'autres stratégies fondamentales visant à renforcer l'inclusion sociale d'un point de vue local, la mise en œuvre de politiques d'inclusion sociale, planifiées et définies par consensus dans le cadre d'une stratégie globale de la ville, le développement d'espaces de concertation pour l'inclusion sociale ou encore l'accroissement de la visibilité et de la sensibilisation sociale par rapport à des situations de pauvreté, de vulnérabilité et d'exclusion sociale.

LA COHÉSION TERRITORIALE

Les gouvernements locaux garants de la qualité des services publics

Dans des contextes où le niveau de bien-être est élevé, la prestation de services publics de qualité, dans des conditions suffisantes d'efficacité et d'efficience, représente à l'heure actuelle l'une des concrétisations essentielles de l'engagement de l'État envers ses citoyens. En ce sens, les gouvernements locaux ont incorporé progressivement de nouveaux services à valeur ajoutée à leurs prestations traditionnelles de services de base comme la sécurité, le nettoyage des espaces de vie commune ou l'organisation de la circulation routière. Toutefois, en général, cette évolution s'est effectuée alors qu'ils ne disposaient pas des compétences ou du budget suffisants. Désormais, alors que le principe de subsidiarité est considéré comme une condition d'efficacité et d'efficience pour la prestation des services publics, il convient de développer ce principe au niveau de la reconnaissance du rôle des gouvernements locaux en tant que garants de la qualité des

services publics, ce qui suppose la capacité de s'adapter à des besoins changeants, d'impliquer les usagers dans la conception, la gestion et l'évaluation desdits services ainsi que de faciliter la reddition des comptes et la transparence de leur développement.

Enfin, soulignons également qu'il est nécessaire de prendre en compte la dimension et l'impact au niveau local de toutes les politiques sectorielles de l'UE qui comportent des critères de cohésion territoriale.

Amélioration des infrastructures de transport et de communication pour une Europe en réseau

Il s'avère nécessaire de compléter les importants investissements dans les réseaux de transport transeuropéens par d'autres investissements à caractère plus local de manière à assurer la fluidité du transport sur les courtes et moyennes distances afin de rapprocher l'ensemble du territoire des principaux nœuds de communication. Les grandes infrastructures de transport et de communication constituent des facteurs majeurs de compétitivité territoriale, dans la mesure où elles favorisent une meilleure interconnexion entre les marchés et, par conséquent, les opportunités pour l'expansion des affaires et, en définitive, l'internationalisation. Mais il n'en est pas moins vrai que la plupart des micro-entreprises et des petites entreprises, voire dans certains cas les entreprises moyennes, qui forment la majeure partie du tissu productif dans une bonne partie de l'Europe, sont habituellement situées dans des parcs d'activités économiques dont l'accès est malaisé, aussi bien pour les travailleurs, curieusement à cause du manque de transports publics, que pour le transport de marchandises.

Par ailleurs, en matière de durabilité, il est tout aussi important d'incorporer des critères multimodaux et de durabilité environnementale dans la conception et l'implantation des réseaux de transport. En outre, pour rendre nos villes plus saines, il est essentiel de développer des systèmes de mobilité urbaine alternatifs à la circulation routière, qui promeuvent les zones commerciales ainsi que les centres historiques piétonniers, et encouragent les déplacements à pied, à vélo ou l'usage des transports en commun.

Enfin, les infrastructures modernes de télécommunications méritent un chapitre à part entière, car leur degré de pénétration dans certaines parties du territoire reste encore minimal, voire inexistant, ce qui limite les possibilités de créer de l'activité et de l'emploi, même lorsque ces territoires pourraient présenter un certain attrait.

Répondre au besoin d'un développement durable

La crise actuelle a eu un impact bien supérieur sur l'économie réelle dans les territoires où le modèle productif repose sur la prédominance des secteurs gourmands en ressources. La transition vers une « économie verte » est, sans aucun doute, le chemin à suivre si nous voulons rejoindre de manière durable la voie du développement économique et du bien-être de la population, d'autant plus que les enjeux globaux, comme le changement climatique, le pic pétrolier ou l'expansion

urbaine, menacent gravement la stabilité des systèmes socioculturels sur lesquels repose le fonctionnement de l'économie.

Au moment d'insuffler un nouveau dynamisme aux économies locales, dans le cadre d'une économie mondialisée, il s'avère toujours aussi judicieux de considérer les secteurs d'activité qui pourraient jouer un plus grand rôle à partir des ressources spécifiques du territoire et en retrouvant le sens premier du « développement endogène ».

Dans cette même optique de développement, deux des secteurs à plus fort potentiel sont celui des énergies renouvelables et celui des produits alimentaires biologiques et artisanaux. Ce dernier fera l'objet d'une attention croissante de la part des pouvoirs publics, étant donné son lien avec la santé, par l'alimentation saine et sans risque, l'une des principales préoccupations des citoyens.

Néanmoins, le seul changement du modèle productif n'est pas suffisant. Il est aussi indispensable de prendre pleinement en compte l'énorme potentiel de développement des formules d'organisation de la production et de satisfaction des besoins des personnes différentes de celles de l'entreprise traditionnelle, notamment par le biais des diverses modalités de l'économie sociale.

Enfin, n'oublions pas qu'un développement durable est un développement responsable. C'est pourquoi le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) devrait être adopté par tous les acteurs œuvrant au niveau des économies locales.

Politiques locales pertinentes pour répondre et s'adapter aux effets du changement climatique

Le principal enjeu du XXI^e siècle consistera probablement à faire face aux problèmes du changement climatique. Il s'agit d'un phénomène global qui s'exprime à l'échelle locale, puisque la plupart des émissions de gaz susceptibles d'altérer le climat sont produites, de manière diffuse, à partir des activités quotidiennes des citoyens. Aussi, les engagements des gouvernements locaux, à travers d'initiatives comme le pacte des maires (UE) en faveur de l'énergie durable ou par le biais de la coopération en réseau et du modèle de travail conçu pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, parmi d'autres objectifs, devraient s'appliquer à d'autres secteurs dans le cadre de la lutte et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Le travail en réseau des gouvernements locaux pour la lutte contre le changement climatique, qui permet d'échanger des expériences et de mettre en commun des bonnes pratiques, constitue très certainement une stratégie appropriée pour éviter que ne s'accomplissent les scénarios les plus pessimistes prévus par le GIEC (Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), en ce qui concerne les conditions environnementales mais aussi le degré de développement humain.

LA GOUVERNANCE

Les communes et les villes, un élément clé de la gouvernance

L'Europe se caractérise par une longue tradition et présence de gouvernements locaux et de villes, qui a forgé sa géographie. L'un des témoignages les plus explicites en est la création du Conseil des Communes et Régions d'Europe après la Seconde Guerre mondiale, en 1951. La multipolarité de l'Europe constitue une potentialité indiscutable, avec sa grande diversité de villes, grandes, moyennes et petites. Nos communes et nos villes se distinguent par leurs qualités culturelles uniques, leurs puissantes forces d'inclusion sociale et leurs possibilités exceptionnelles pour le développement économique. Néanmoins, elles sont aussi touchées par des problèmes démographiques, des inégalités sociales, des problèmes environnementaux et économiques qui, bien souvent, s'expriment déjà au niveau métropolitain. Les communes constituent l'unité de base du territoire et des États, le premier espace de prise de contact avec les citoyens, l'environnement le plus immédiat des personnes dans lequel elles développent habituellement leur vie privée, familiale et professionnelle. Mais pour que nos communes puissent exercer leur mission de moteur du progrès social et de croissance économique, elles doivent être confortées dans leur qualité d'élément clé de la gouvernance européenne.

Ainsi, les villes doivent-elles disposer des ressources et des compétences nécessaires pour pouvoir agir sur leur avenir et celui des zones métropolitaines qu'elles contrôlent, en accord avec les principes de l'autonomie locale et de subsidiarité. À ces fins, il convient que l'Union européenne assume de manière active la coresponsabilité de la réalisation de cet objectif, tout comme les États et les régions, qui devraient, en outre, impliquer les gouvernements locaux dans la conception et l'application des programmes de réformes issus de la stratégie de UE 2020.

Mais pour renforcer les gouvernements locaux, en accord avec les principes fixés par la Charte Européenne de l'Autonomie Locale, il faut renforcer la gouvernance des territoires et de leurs États et même de l'Europe. Les gouvernements locaux ne peuvent se limiter à la simple exécution ou administration des politiques ou au fait de suppléer les carences d'autres acteurs. Au contraire, ils doivent participer activement à l'établissement et la définition des priorités, conjointement avec les autres niveaux de gouvernement et d'administration, notamment en ce qui concerne les politiques communautaires de plus grande incidence sur le développement régional et la définition des instruments de programmation des fonds structurels et de cohésion.

Le rôle d'articulation des gouvernements locaux intermédiaires

Les gouvernements locaux intermédiaires, en garantissant l'application du principe de subsidiarité et assurant la capacité institutionnelle des communes pour le développement de politiques publiques plus efficaces et efficientes, permettent de maintenir les compétences dans la sphère locale et de les rapprocher des citoyens. Ils constituent un échelon clé au sein de l'organisation territoriale de leurs États et de l'Europe, et assurent ainsi la cohésion économique, sociale et territoriale.

Quoique dotés de compétences diverses au sein de l'Europe, les gouvernements locaux jouent un rôle essentiel dans l'apport d'une réponse aux besoins de la population et de leurs territoires. Les connaissances dont ils disposent en raison de leur proximité, mais aussi leur masse critique, leur permettent d'agir de manière plus rapide et plus appropriée.

Actuellement, ils sont, de plus, pleinement conscients du fait que l'Europe est la scène adéquate pour contribuer au développement des villes et villages de leurs territoires. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils ont œuvré en vue d'intégrer la perspective européenne aux politiques locales.

Tous ces facteurs les positionnent en tant qu'acteur clé du système de gouvernance, un acteur qui rapproche les décisions communautaires des citoyens tout en apportant une vision stratégique et une capacité de création et de développement de réseaux et de synergies avec les communes, afin de faciliter la mise en œuvre des politiques européennes.

Ce niveau de gouvernement local doit être intégré et reconnu à l'échelle européenne en tant qu'acteur clé de la conception et de la mise en pratique des politiques de l'Union, et, plus particulièrement, en tant qu'un acteur qui participe à la conception des politiques et du fonds de cohésion ainsi qu'à l'évaluation de l'impact de la législation européenne.

La gouvernance multiniveaux, l'autonomie locale et le Comité des régions

La gouvernance multiniveaux doit développer le principe de subsidiarité tout en garantissant la cohésion et la force institutionnelle de l'Union européenne. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'avancer vers une représentation appropriée des gouvernements locaux au sein du système institutionnel de l'Union européenne et des États membres, et notamment, le cas échéant, au sein des organes d'autogouvernement des régions dotées de pouvoirs législatifs.

Il convient d'accorder plus de pouvoirs et plus de compétences au Comité des Régions dans la prise de décisions communautaires et, surtout, de perfectionner les méthodes et les espaces de coordination avec les autorités locales, en les différenciant des espaces accordés aux autorités régionales, en vue de parvenir à renforcer le Comité des Régions en sa qualité d'institution européenne de défense et de promotion de l'autonomie locale.

Un progrès dans ce sens impliquerait une amélioration substantielle de la mise en pratique de la gouvernance multiniveaux et du principe de subsidiarité, et ce aussi bien horizontalement, c'est-à-dire au niveau de la concertation entre les pouvoirs publics locaux et la société civile organisée, au sens le plus large du terme qui englobe le secteur des entreprises et le monde académique, que verticalement, c'est-à-dire entre les différents niveaux de gouvernement. En outre, cela renforcerait également l'efficacité de l'action communautaire ainsi que sa légitimité et sa visibilité aux yeux des citoyens, dont l'intérêt pour le projet de l'Union se trouverait stimulé.

Dans ce but, il est proposé, d'une part, la création d'une chambre spécifique de représentation des gouvernements locaux au sein de la structure du Comité des Régions, qui exercerait des fonctions de consultation et de participation aux décisions de l'Union Européenne relatives aux sujets qui concernent les gouvernements locaux, et d'autre part, la création d'espaces de dialogue politique dans les États membres et les régions dotées de pouvoirs législatifs à cette même fin.

Ces espaces de dialogue devraient être consultés lors de procédures parlementaires concernant des initiatives politiques et législatives qui affectent, de manière spécifique, les gouvernements locaux et leur autonomie. Dans le cas où la posture des institutions représentatives des gouvernements locaux ne serait pas acceptée, il conviendrait de revendiquer, en application du Traité de Lisbonne, la garantie de l'existence de mécanismes et de procédures appropriés pour que ne soit pas porté atteinte au principe de subsidiarité, à l'autonomie locale et à la suffisance de moyens financiers.

Éléments nécessaires à la bonne gouvernance des villes

Le renforcement de l'autonomie locale est essentiel pour que le principe de subsidiarité devienne effectif et que la gouvernance multiniveaux puisse renforcer l'efficacité, l'efficience et la légitimité des politiques de l'Union Européenne, ainsi que leur proximité par rapport aux citoyens. Sans autonomie, la collaboration institutionnelle ne saurait exister, et sans collaboration institutionnelle, la gouvernance multiniveaux est irréalisable. Les gouvernements locaux défendent l'autonomie locale, comme une valeur fondamentale de leur service public, mais aussi la collaboration institutionnelle afin de rapprocher la prise des décisions communautaires des citoyens.

C'est pourquoi nous proposons que le système de gouvernance multiniveaux de l'Union Européenne soit fondé, lui aussi, sur une bonne gouvernance locale. Une bonne gouvernance locale qui faciliterait l'action collective des villes, des gouvernements locaux intermédiaires ainsi que des territoires et des organismes locaux qui représentent la société civile et les citoyens, soutenus par les réseaux et les associations de gouvernements locaux défendant leurs intérêts. Une bonne gouvernance locale qui soit apte, d'une part, à transférer cette action collective aux institutions européennes par le biais de nouvelles procédures d'élaboration des politiques et de la législation européenne, et d'autre part, à contribuer à la mise en œuvre de ces politiques et droit en favorisant, comme nous le disions précédemment, leur efficacité, leur efficience et leur légitimité aux yeux des citoyens.

Solidarité et coopération territoriale

La crise économique mondiale actuelle met en évidence, d'une part, la nécessité de réaliser des actions coordonnées entre les États et d'établir une stratégie européenne commune. D'autre part, elle montre également que l'on ne peut se passer des organismes locaux et régionaux, puisque ce sont les institutions les plus proches des citoyens et que, sans elles, la stratégie politique n'aurait aucun impact réel. Ainsi, le modèle de coopération territorial européen développé dans le cadre des Fonds Structurels est-il un facteur clé pour le travail des gouvernements locaux, permettant l'établissement d'alliances, facilitant l'apprentissage et l'échange et entraînant la construction d'un espace européen depuis la base.

Il convient de garder à l'esprit qu'une des valeurs ajoutées de l'intégration européenne a été, justement, le développement de réseaux d'acteurs directement liés au territoire. Ces réseaux ont joué et jouent un rôle fondamental dans la formulation des politiques européennes. La coopération territoriale européenne, conjointement avec le travail en réseau au sein d'un territoire et entre les territoires, permet de favoriser la compétitivité, le développement de leaderships et l'amélioration des capacités des gouvernements locaux, ce qui aboutit à une meilleure gestion des affaires publiques et, in fine, à un plus grand bien-être des citoyens.

Par ailleurs, nous ne manquerons pas de souligner l'importance croissante du phénomène de la coopération décentralisée, aussi bien entre les villes et les territoires d'Europe occidentale et orientale qu'avec les administrations locales d'autres régions du monde, notamment les villes appartenant à des pays situés aux frontières extérieures de l'Union européenne, en parfait accord avec les principes de la politique de coopération extérieure européenne. La coopération décentralisée contribue à établir des relations bilatérales ou multilatérales, généralement sous la forme de réseaux, mais aussi à renforcer l'institutionnalité et à créer de nouvelles potentialités pour le local, en augmentant l'efficacité de l'aide.